



Mutuelle Santé
EIFFAGE ÉNERGIE

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
24 janvier 2015

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni samedi 24 janvier 2014, à 8h00 à l'hôtel Courtyard by Marriot à Saint-Denis.

Présents :

Mesdames DE FILPO, GOUY, HAYEZ, KOZIOL, MAITRE et MILLE ;
Messieurs BELLEC, BONTEMPS, BRIAIS, BURGHGRAEVE, DUFOUR, FREGNACQ,
LEGAL, Jean MASSON, Laurent MASSON, MORIN, PACHE, PENEL-CAPELLE,
PICOULEAU et ROESCH et THILLET Administrateurs ;

Messieurs LETORT et MONTANER, représentants du Comité Central de l'Unité
Economique et sociale Eiffage Energie ;

Monsieur DUROUX, expert-comptable ;
Monsieur COISNON, Atos Consulting ;

Monsieur NACCACHE, Responsable administratif ;
Monsieur DEKKALI

Excusés :

Madame MASSIAS et Monsieur COLIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. La Présidente, Anny GOUY, ouvre la séance à 8h00.

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve aujourd'hui et je profite de l'occasion pour vous souhaiter une très bonne et heureuse année 2015.

Elle verra de nombreux changements et nous devons faire face à certaines difficultés, mais c'est tous ensemble que nous le ferons.

Nous souhaitons une très bonne retraite à notre ami Joël NACCACHE qui a décidé de « changer de vie ». Il ne sera certainement pas inactif, mais ce sera différent pour lui. Alors souhaitons-lui bonne route et bonne continuation.

Nous souhaitons également la bienvenue à Mohamed DEKKALI qui prend la relève et qui, pour l'instant se débat encore dans le dédale des réglementations administratives, les demandes et les réclamations des adhérents, ainsi que la gestion de la mutuelle. Bon courage à toi, Mohamed.

Nous allons examiner les comptes de l'année 2014 et envisager les perspectives de 2015. Entre autre, nous écouterons l'intervention de notre expert-comptable, ainsi que celle du représentant du Cabinet Atos Consulting sur « Solvabilité 2 », à qui nous souhaitons la bienvenue.

Je laisse à présent la parole à notre secrétaire-adjointe.

Mutuelle Santé Eiffage Energie

117 rue du Landy -B.P. 80008 -93213 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Téléphone : 01 55 87 53 00 -Télécopie : 01 55 87 53 05 Mutuelle.forclum@eiffage.com

Mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité – agréée par arrêté préfectoral du 10 février 2003 -rnm 391 526 225

Sandrine HAYEZ énumère les différents points de l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2014,
- Délégation de signatures,
- Activité du Service Administratif,
- Arrêté des comptes de l'exercice 2014,
- Intervention de l'expert-comptable
- Rapport de solvabilité de l'exercice 2014,
- Intervention du Cabinet Atos Consulting sur « Solvabilité 2 »
- Préparation de l'Assemblée Générale 2015
- Cas particuliers,
- Questions diverses,

1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2014

Aucune rectification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2°) Délégation de signatures

En raison du départ de Joël NACCACHE, Mohamed DEKKALI est nommé Responsable administratif de la mutuelle à compter du 1^{er} février 2015. Il convient donc de le désigner pour accomplir les démarches administratives, encaisser les éventuels mandats, retirer les lettres recommandées.

Le conseil lui donne délégation de signature sur le compte du Crédit Mutuel en remplacement de Joël NACCACHE (limité à 1 500€).

3°) Activité du service administratif

Monsieur NACCACHE commente les tableaux distribués aux Administrateurs.

a) Effectifs au 31/12/2014

SOCIETES ou SECTIONS	Membres A		Membres B		Membres C		TOTAUX	
	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations
ACTIFS EIFFAGE ENERGIE	7 575	- 205	3 777	- 144	6 501	- 124	17 853	- 473
Pré-retraités	12	0	5	0	0	-1	17	- 1
Chômeurs	174	43	83	19	94	20	351	82
Chômeurs EST	3	0	2	0	1	1	6	1
AR DISTRELEC	8	0	2	- 1	0	0	10	- 1
AR EST	27	1	20	1	1	0	48	2
AR EIFFAGE ENERGIE	1 709	72	1 006	31	71	- 5	2 786	98
AR LINELEC	5	- 1	3	- 1	0	0	8	- 2
AR NORELEC	67	- 2	51	- 2	0	0	118	- 4
B Veuves			10	0	4	- 4	14	- 4
BR Veuves DISTRELEC			6	0	0	0	6	0
BR Veuves EST			3	1	0	0	3	1
BR Veuves EIFFAGE ENERGIE			294	10	8	3	302	13
BR Veuves LINELEC			7	1	0	0	7	1
TOTAL	9 580	- 92	5 269	- 85	6 680	- 110	21 529	- 287
	- 0,95 %		- 1.59 %		- 1.62 %		- 1,32 %	

Durant l'année, les effectifs ont diminué de 0,95 % en raison de licenciements, ruptures conventionnelles, démissions et départs en retraite non remplacés.

Face à la forte baisse du nombre d'adhérents actifs (- 205), nous enregistrons une forte augmentation des adhérents inactifs (retraités et chômeurs = + 116). Cette situation a une nouvelle fois des conséquences non seulement sur le ratio actifs/inactifs mais également sur l'équilibre financier de la mutuelle.

Le nombre de chômeurs continue de croître (+ 35% en un an). Dans cette catégorie, nous trouvons deux situations différentes : les personnes licenciées avant le 1er juin 2014 qui paient des cotisations et celles licenciées après le 1er juin 2014 et pour lesquelles la mutuelle est gratuite.

Dans le tableau ci-dessous, nous pouvons constater l'évolution sur 9 ans, date à laquelle la mutuelle est devenue obligatoire. Le nombre d'adhérents a progressé pendant plusieurs années, puis connaît une baisse depuis 2012, en particulier en raison de la situation de l'emploi dans la Société Eiffage Energie.

	Adhérents	Conjoints	Enfants	Total
31 décembre 2006	5 446	3 471	4 285	13 202
31 décembre 2007	8 637	4 893	6 553	20 083
31 décembre 2008	9 206	5 145	6 860	21 211
31 décembre 2009	9 811	5 506	7 404	22 721
31 décembre 2010	10 112	5 654	7 506	23 272
31 décembre 2011	10 414	5 734	7 571	23 719
31 décembre 2012	10 179	5 600	7 380	23 159
31 décembre 2013	9 672	5 354	6 790	21 816
31 décembre 2014	9 580	5 269	6 680	21 529

b) Ratio adhérents actifs-inactifs au 31/12/2014

	ADHERENTS							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ACTIFS	85.90%	85.43%	85.33%	84.37%	83.91%	82.88%	80.43%	79.07%
INACTIFS	14.10%	14.57%	14.67%	15.63%	16.09%	17.12%	19.57%	20.93%

Comme indiqué précédemment, le ratio actifs/inactifs s'érode progressivement bien qu'étant actuellement encore à un niveau correct.

c) Eléments statistiques

Joël NACCACHE commente le tableau des éléments statistiques, reflet de l'activité du service administratif.

	2014	Variations en 2014
Lignes de prestations traitées	706 276	3 269
dont télétransmission sécurité sociale	276 153	- 3 435
dont télétransmission tiers-payant	365 897	6 644
dont saisie manuelle	64 226	60
Décomptes de sécurité sociale saisis	22 946	- 2 372
Factures tiers-payant saisies	10 690	- 719
Virements bancaires	198 479	- 9 871
Prises en charge hospitalisation établies	3 059	- 226
Dossiers PROBTP IAC – ETAM	780	126
Naissances enregistrées	333	8
Secours exceptionnels alloués	4	0
Décès enregistrés	A + AR	51
	B + BR	30
	C	1
		0

L'activité du service reste soutenue, la faible variation des effectifs n'ayant quasiment aucune influence sur le volume de travail.

Le nombre de lignes de prestations, véritable indicateur fiable de l'activité, progresse de 0,47 %.

La pratique du tiers-payant se généralise de plus en plus. En effet, plus de la moitié des lignes traitées (365 897 lignes sur 706 276) correspond à des règlements aux professionnels de santé.

Si le volume traité par saisie manuelle diminue, le nombre de documents reçus au service administratif et retournés ensuite aux adhérents (documents inutiles, dossiers incomplets, etc, ...) ne cesse de croître.

La baisse du nombre de virements est due principalement à un problème informatique qui nous a contraints à regrouper sur plusieurs semaines les règlements aux pharmaciens. Les adhérents n'ont pas été affectés par ce problème.

Les prises en charge en optique et les réponses au devis de prothèses dentaires, qui ne sont pas quantifiées, sont de plus en plus nombreuses et représentent une part non négligeable du travail administratif.

Comme d'habitude, les appels téléphoniques, toujours plus nombreux et souvent inutiles, perturbent le travail de saisie des décomptes.

Comme prévu, le prélèvement automatique des cotisations des adhérents retraités a été mis en place le 1^{er} janvier 2015. Plus de 95% des adhérents concernés ont accepté cette procédure.

d) Liste des décès

MEMBRES A						
ACTIFS						
ENERGIE	ILE DE France - BRY SUR MARNE	BAUVALLET	Pascal	22/07/2014	54 ans	
ENERGIE	ILE DE France - ST MICHEL/ORGE	ROBIN	Eric	28/11/2014	49 ans	
ENERGIE	POITOU CHARENTES - POITIERS	LAUMONIER	David	17/02/2014	39 ans	
ENERGIE	SUD-OUEST - TOULOUSE	LHOMMEL	Patrique	18/09/2014	41 ans	
ENERGIE	THERMIE NORD - SAINT-POL	WICKE	Patrick	19/01/2014	54 ans	
ENERGIE	RESEAUX NORD - LA BASSEE	DECHERF	Philippe	25/07/2014	56 ans	
ENERGIE	INDUSTRIE NORD - DUNKERQUE	BLONDEEL	Benoit	26/12/2014	47 ans	
ENERGIE	TRANSP. DISTRIBUTION - TOULOUSE	BRUEL	Jean-Luc	05/02/2014	53 ans	
ENERGIE	TRANSP. DISTRIBUTION - GEISPOLSHHEIM	ABSALON	Daniel	28/12/2014	58 ans	
CHÔMEURS						
ENERGIE	ILE DE France - MELUN	EGLIN	Alain	01/10/2014	59 ans	
ENERGIE	INDUSTRIE NORD - LILLE	GHEQUIERE	Francis	30/05/2014	59 ans	
RETRAITES						
ENERGIE	ILE DE France - MANTES	MENAGE	Alain	07/06/2014	63 ans	
ENERGIE	ILE DE France - LE COUDRAY	CABUY	André	28/03/2014	82 ans	
		ELOUARD	Adrien	12/06/2014	89 ans	
		ROSAY	Léon	08/08/2014	86 ans	
		KUSIAK	Jean	28/08/2014	76 ans	
ENERGIE	ILE DE France - NOGENT SUR OISE	CHATEL	Jean-Pierre	23/03/2014	73 ans	
ENERGIE	ILE DE France - SAINT-DENIS	DJENDI	Jeanine	02/04/2014	73 ans	
		ARNOULT	Jean-Claude	06/02/2014	76 ans	
		BOUVIER	Jean	20/05/2014	92 ans	
		BAUER	Georges	08/11/2014	79 ans	
ENERGIE	ILE DE France - NANTERRE	VALERIO	Armando	26/05/2014	71 ans	
		GATEAU	Paul	14/06/2014	90 ans	
ENERGIE	ILE DE France - MALAKOFF	NURKOO	Rajcaran	27/06/2014	70 ans	
ENERGIE	ILE DE France - NANTERRE	CECCARELLI	Paul	19/12/2014	87 ans	
ENERGIE	ILE DE France - ORGEVAL	DE SAINT LEGER	Bernard	16/11/2014	72 ans	
ENERGIE	HAUTE-NORMANDIE - EVREUX	GUEROT	Joël	14/02/2014	66 ans	
ENERGIE	FERROVIAIRE - FONTENAY	HERMOSILLA	Michel	06/06/2014	62 ans	
ENERGIE	CENTRE LOIRE - ORLEANS	PIGNON	Jean-Louis	08/11/2014	65 ans	
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	THOUET	Raymond	25/02/2014	88 ans	
		PEAYS	Bernard	03/01/2014	82 ans	
		BARBAREAU	Jean	11/09/2014	96 ans	
ENERGIE	SUD-OUEST - BAYONNE	OYARCABAL	Guy	15/05/2014	66 ans	
ENERGIE	THERMIE SUD-OUEST	CAMPISTRON	François	25/07/2014	64 ans	
ENERGIE	AQUITAINE - BORDEAUX	LAFON	Claude	07/11/2014	82 ans	
ENERGIE	INDUSTRIE NORD - LILLE	DUQUESNE	Alfred	14/01/2014	86 ans	
ENERGIE	CHAMPAGNE - TROYES	DEGOIS	Serge	02/03/2014	69 ans	
		COLLE	Bernard	10/04/2014	83 ans	
ENERGIE	INDUSTRIE NORD - DUNKERQUE	MARQUISE	Robert	04/10/2014	77 ans	
ENERGIE	THERMIE EST - PULNOY	AIONN	Rachid	07/03/2014	52 ans	
ENERGIE	NORMANDIE - CAEN	MADELAINE	Henri	01/12/2014	77 ans	
ENERGIE	BRETAGNE - RENNES	QUESLIN	Yves	18/06/2014	82 ans	
ENERGIE	BRETAGNE - MORLAIX	KERYELL	Yves	09/03/2014	88 ans	
		BOUVET	Jean	06/05/2014	77 ans	
ENERGIE	ANJOU MAINE - LAVAL	MORANDI	Gérard	25/01/2014	88 ans	
		PLANCHARD	Roger	20/09/2014	90 ans	
		VEJUX	Jean-Marie	17/10/2014	65 ans	
ENERGIE	SIEGE TECHNIQUE	GERIN	Aimé	02/10/2014	89 ans	

NORELEC		CAROUGE	Raymond	26/02/2014	81 ans
		NATYCHIA	Aristide	08/03/2014	82 ans
LINELEC		MARTINERIE	Henri	12/05/2014	91 ans

MEMBRES B

CONJOINTES D'ACTIFS

ENERGIE	ILE DE France - NANTERRE	CROUZILLAC	Anita	28/04/2014	49 ans
ENERGIE	TRANSP. DISTRIBUTION - CERGY	PANNY-MERLOT	Nadine	20/06/2013	58 ans
FONTANIE	TOULOUSE	PILLON	Sandrine	13/06/2014	39 ans

CONJOINTS DE RETRAITES

ENERGIE	ILE DE France - SAINT-DENIS	MANGEMATIN	Nicole	18/08/2014	75 ans
ENERGIE	ILE DE France - SAINT-DENIS	DAUBOUIN-CHANTEPIE	Jean-Pierre	21/09/2014	63 ans
ENERGIE	ILE DE France - ANTONY	CUEFF	Claudine	18/08/2014	66 ans
ENERGIE	ILE DE France - MALAKOFF	ANDRES	Andrée	17/10/2014	86 ans
ENERGIE	CENTRE - DREUX	ONFROY	Mireille	28/05/2014	68 ans
ENERGIE	AQUITAINE - BORDEAUX	VIDEAU	Aline	17/11/2014	85 ans
ENERGIE	RESEAUX NORD - BEAU VAIS	CHATY	Monique	23/07/2014	72 ans
ENERGIE	INFRA NORD - VILLENEUVE D'ASCQ	CORNE	Georgette	07/12/2014	63 ans
ENERGIE	CHAMPAGNE - TROYES	LICHTER	Josiane	11/10/2014	80 ans
ENERGIE	BRETAGNE - MORLAIX	FRAGNOL	Gisèle	15/11/2014	84 ans
ENERGIE	ANJOU MAINE - LAVAL	CHAMBRELAN	M. Thérèse	12/02/2014	69 ans
		BUTTIER	Christiane	13/04/2014	77 ans
ENERGIE	SIEGE TECHNIQUE	DUBOIS	Gisèle	06/11/2014	73 ans
DISTRELEC		CUVILLIER	Marcelle	17/11/2014	94 ans

VEUVES RETRAITES

ENERGIE	ILE DE France - AGENCE DE PARIS	ANDRE	Marie	13/10/2014	86 ans
ENERGIE	ILE DE France	MARQUANT	Gisèle	21/08/2014	85 ans
ENERGIE	ILE DE France - SAINT-DENIS	BEAUFORT	Paulette	04/04/2014	88 ans
ENERGIE	ILE DE France - LE RAINCY	LAROCHE	Nicole	23/08/2014	81 ans
		CHORON	Marcelle	22/12/2014	96 ans
ENERGIE	ILE DE France - NANTERRE	BARON	Eliane	14/02/2014	66 ans
		MANFREDI	Micheline	31/07/2014	81 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	GUIGNARD	Claudette	04/02/2014	78 ans
ENERGIE	INDUSTRIE NORD - DUNKERQUE	BOUILLOT	Denise	22/09/2014	100 ans
		JABLONSKI	Françoise	28/11/2014	70 ans
ENERGIE	CHAMPAGNE - TROYES	MILLEY	Raymonde	14/12/2014	90 ans
ENERGIE	HAUTE NORMANDIE - LE HAVRE	VAUTIER	Yvette	09/05/2014	83 ans
LINELEC		MARTINERIE	Denise	28/12/2014	85 ans

MEMBRE C

ENERGIE	INDUSTRIE NORD - VERQUIN	TAVERNE	Manon	10/11/2014	16 ans
---------	--------------------------	---------	-------	------------	--------

.....
Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

4°) Arrêté des comptes au 31 décembre 2014

Le volume des prestations versées est en diminution de 1,79 % alors que le nombre de bénéficiaires, lui n'a diminué que de 1,32 %. En conclusion, la consommation médicale individualisée par bénéficiaire a diminué de 0,48 %. Ce chiffre est plus significatif qu'il en a l'air dans la mesure où notre « population » de retraités, sensée être plus consommatrice, augmente fortement.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Prestations servies	8 540 765 €	9 262 078 €	9 325 934 €	9 789 004 €	9 488 137 €	9 318 392 €
Nombre de bénéficiaires	22 771	23 272	23 719	23 159	21 816	21 529
Prestations par bénéficiaire	375,07 €	397,99 €	393,18 €	422,69 €	434,92 €	432,83 €
	+ 5,37 %	+ 6,11 %	- 1,21 %	7,50 %	2,89 %	- 0,48 %

Comme nous le constatons ci-dessous, les variations sont différentes d'une prestation à l'autre :

Prestations	2011	2012	2013	2014
HONORAIRES MEDICAUX	3,80 %	-2,31 %	- 4,58 %	- 5,51 %
ACTES DE CHIRURGIE	31,14 %	20,99 %	- 2,36 %	10,63 %
RADIOLOGIE	- 14,28	- 3,13 %	0,36 %	- 0,84 %
ANALYSES	1,13 %	- 2,74 %	- 1,52 %	- 3,47 %
ACTES PAR AM	3,49 %	4,50 %	0,10 %	2,36 %
SOINS DENTAIRES	- 1,97 %	6,25 %	- 0,41 %	- 9,24 %
PROTHESES DENTAIRES	2,87 %	- 0,63 %	0,27 %	- 0,56 %
HOSPITALISATION	15,49 %	12,17 %	4,88 %	- 13,79 %
PHARMACIE	1,21 %	1,62 %	- 5,13 %	3,83 %
OPTIQUE	- 13,20 %	17,41 %	- 9,35 %	2,75 %
FORFAIT JOURNALIER	- 6,44 %	- 2,28 %	- 5,43 %	- 5,83 %
TOTAL	0,69 %	4,98 %	- 3,08 %	- 1,79 %

Les actes de chirurgie, qui connaissent une fréquence importante de dépassement d'honoraires ont repris leur courbe ascendante. Signe encourageant : la pharmacie continue de diminuer.

Les soins dentaires et surtout la prothèse enregistrent une diminution qui peut être interprétée de 2 manières différentes :

- soit la garantie proposée par la mutuelle, qui a fortement augmenté il y a quelques années a permis à nos adhérents, par un effet d'aubaine, à nos adhérents de se soigner correctement les années précédentes,
- soit, hypothèse moins réjouissante, faute de moyens, certains adhérents ont renoncé aux soins.

L'optique subit l'impact de la décision prise en 2010 mais dans une moindre dimension que nous le supposions avec une augmentation de seulement 2,75 %.

L'hospitalisation, après plusieurs années d'augmentation, est en baisse (- 13,79%).

Dans l'avenir, il ne semblerait pas judicieux de modifier les garanties de la mutuelle. Elles sont déjà d'un très bon niveau mais surtout en raison de la future nouvelle législation sur les « contrats responsables » qui devrait contraindre les complémentaires-santé à revoir à la baisse le remboursement de certains dépassements d'honoraires.

Frais généraux	2010	2011	2012	2013	2014	Différence
Frais de personnel	120 983	113 439	159 584	168 278	174 861	6 583
Frais informatiques	22 098	7 475	17 693	17 156	51 621	34 465
Frais d'études et d'audit	-	-	-	-	53 052	53 052
Fournitures et imprimés	12 004	13 625	16 204	16 140	16 154	14
Frais de poste et télécom	52 670	54 173	50 114	61 462	72 859	11 397
Frais bancaires (virements)	26 230	27 992	27 916	27 572	28 380	808
Frais de routage	7 987	7 368	8 347	7 754	9 650	1 896
Frais de gestion Noémie	17 917	18 374	19 994	19 304	21 039	17 35

Si les frais généraux courants sont maîtrisés, la mutuelle a engagé des dépenses importantes pour des aménagements de logiciels et le recours à des cabinets d'audit et de conseil.

En effet, les prélèvements bancaires de cotisations, l'édition de courriers à destination des adhérents et la gestion de la portabilité pour les adhérents chômeurs, nous ont conduits à des modifications de logiciels coûteuses.

D'autre part, en raison des normes « solvabilité 2 » applicables au 1^{er} janvier 2016, nous avons fait appel à la Société Ernst & Young pour établir un relevé des procédures internes et à la Société Atos Consulting pour une mise en conformité.

Il est prévu de faire de nouveau appel à Atos Consulting pour un accompagnement dans le temps. Franck COISNON fera, dans un moment, une restitution de ses travaux.

Si la taxe sur les conventions d'assurance et la contribution C.M.U. pèsent aussi lourdement que l'année passée, la participation des organismes de santé, destinée à rémunérer les médecins traitants a doublé (5 euros par bénéficiaire au lieu de 2,50 euros en 2013).

En 2014, les mutuelles sont intégralement soumises à l'impôt sur les bénéfices après une montée en charge progressive en 2012 et 2013. Cela représente 193 235,96 euros.

Globalement, les recettes diminuent en raison de la baisse d'effectifs : moindre entrée de cotisations et de participation du C.C.E.

Les produits financiers progressent en raison de placements financiers différents depuis 2 ans. Les recettes exceptionnelles augmentent de façon conséquente en raison d'une reprise de provisions pour prestations à payer de 123 284,79 euros.

a) Bilan au 31/12/2014

	2013	2014		2013	2014
IMMOBILISATIONS	1 566 300,06	554 522,60	RESERVES	9 875 313,22	10 383 876,83
CREANCES D'EXPLOITATION	2 043,60	3 968,95	RESULTAT DE L'EXERCICE	508 563,61	386 529,90
CREANCES DIVERSES	8 192 792,52	6 989 169,80	PROVISIONS	2 500,00	5 000,00
PLACEMENT	1 676 025,23	4 202 311,58	DETTES D'EXPLOITATION	754 241,05	632 250,08
DISPONIBILITES	112 657,32	27 520,05	DETTES DIVERSES	381 372,41	379 547,42
CHARGES D'AVANCE			PRODUITS D'AVANCE	27 827,44	584,75
	11 549 817,73	11 777 492,98		11 549 817,73	11 777 492,98

b) Compte de résultat 2014

	2013	2014		2013	2014
PRESTATIONS	9 488 137,18	9 318 392,27	COTISATIONS	6 472 806,99	6 429 376,95
FRAIS GENERAUX DIVERS	229 303,38	347 781,28	PARTICIPATION ENTREPRISES	15 768,50	15 460,00
FRAIS DE PERSONNEL	168 278,18	174 860,65	PARTICIPATION COMITES	5 674 972,85	5 496 026,40
AUTRES CHARGES	105 177,39	88 157,04	COTISATIONS REASSURANCE	- 163 372,21	- 137 237,67
DOTATIONS DE L'EXERCICE	64 067,16	10 170,58	TAXES CMU et TCA	- 1 372 739,50	- 1 368 611,00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	127 460,81	193 235,96	PRODUITS FINANCIERS	14 749,14	31 628,87
EXCEDENT DE RECETTES	508 563,61	386 529,90	PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 801,94	155 941,13
	10 690 987,71	10 607 124,68		10 690 987,71	10 607 124,68

Le résultat de l'exercice après impôts est de 386 529,90, qui vient conforter nos réserves dépassant les 10 millions d'euros et affirme la solidité financière de la mutuelle.

Suite à cette présentation de la situation financière, le Conseil d'administration arrête donc les comptes de l'exercice 2014.

5° Rapport de l'expert comptable (voir en annexe 1)

Mathias DUROUX présente son rapport en précisant que celui-ci sera plus détaillé lors de l'assemblée générale.

6° Rapport de solvabilité exercice 2014 (voir en annexe 2)

Il est donné lecture du rapport de solvabilité qui est approuvé.

7° Rapport sur les placements (voir en annexe 3)

La politique générale de placement est définie par le Conseil d'Administration. Elle est mise en œuvre conjointement par la Présidente ou le Vice-président et le Responsable administratif.

La mutuelle dispose de fonds importants qu'il convient de gérer au mieux.

Historiquement, l'ensemble des fonds disponibles a toujours été laissé en dépôt dans la Société Eiffage Energie.

En 2002, confrontée à l'obligation de couvrir le passif protégé par des placements admis, la mutuelle a acquis des SICAV monétaires garanties par emprunt d'Etats.

A partir de 2009, la rémunération versée par la Société a fortement diminué alors que les sommes en

dépôts augmentaient fortement :

Comptes courants 2008	5,7 M€	Intérêts perçus	176 000 €
Comptes courants 2009	6,9 M€	Intérêts perçus	42 000 €

L'érosion constatée en 2009 s'est poursuivie et le Conseil d'Administration s'est interrogé sur l'opportunité de diversifier ses placements tout en conservant le principe de prudence.

En 2013, après tentative de négociation avec la Direction de la Société, il a été décidé de recourir à des placements plus rémunérateurs que T4M (environ 0,08%).

1°) ouverture du compte à terme d'un million d'euros pour 1 an au taux de 1,55%

2°) souscription d'une SICAV LBP « Responsable Mutuelles » pour une durée de 5 ans d'un montant de 500 000 euros dont le capital est garanti. Le rendement sur l'année 2014 est supérieur à 2%

3°) ouverture d'un compte sur livret (avoir actuel : 3 M€) au taux de 0,8%

Le 21 janvier 2015, 750 000 euros supplémentaires ont été virés sur le compte sur livret et le même montant sera viré le 28 janvier. Les comptes courants chez Eiffage Energie diminuent d'autant.

Le Conseil d'Administration précise à nouveau sa politique en matière de placements, à savoir :

Prise de risque minimum

- pas de placement immobilier dans l'immédiat
- pas de placement direct en action
- placement en SICAV au capital garanti
- placement sur compte sur livret.

Le rapport sur les placements de l'exercice 2014 est ensuite présenté et approuvé à l'unanimité.

8°) Budget prévisionnel 2015

Joël NACCACHE, extrapolant sur les différentes recettes (cotisations, participations du C.C.E. et de l'employeur, liées à la masse salariale,...), nous présente le budget prévisionnel 2015.

Au 1^{er} janvier 2015, les cotisations des adhérents ont subi une augmentation. La diminution du nombre d'adhérents actifs, l'augmentation du nombre de retraités et la gratuité des cotisations pour les adhérents-chômeurs ont un impact important sur le budget.

Nous pouvons tabler sur une stabilité des charges courantes autres que les prestations comme les frais de gestion.

Pour aboutir à un exercice équilibré, le volume global des prestations ne doit pas évoluer de plus de 3 %.

DEPENSES en K€	PREVISIONS 2013	REALISE 2013	ECARTS 2013 Sur prévis.	PREVISIONS 2014	REALISE 2014	ECARTS 2014 Sur prévis.	PREVISIONS 2015
PRESTATIONS	9 893	9 488	- 405	9 744	9 318	- 426	9 632
FRAIS DE GESTION	410	398	- 12	450	523	73	490
REASSURANCES	180	163	- 17	156	137	- 19	142
COTISATIONS ORGANISMES	118	105	- 13	103	88	-15	91
C.M.U.	648	646	- 2	637	646	4	645
IMPOTS ET TAXES	720	901	181	785	1 009	224	825
PROVISIONS – AMORTISSEMENT	150	18	- 132	100	-113	-213	120
EXCEDENTS DE RECETTES	0	508	508	0	387	387	0
TOTAL	12 119	12 227	108	11 975	11 975	15	11 975
RECETTES en K€	PREVISIONS 2013	REALISE 2013	ECARTS 2013 Sur prévis.	PREVISIONS 2014	REALISE 2014	ECARTS 2014 Sur prévis.	PREVISIONS 2015
COTISATIONS	6 450	6 488	38	6 495	6 429	- 66	6 450
COMITE CENTRAL et COMITES	5 634	5 675	41	5 445	5 496	51	5 350
PRODUITS FINANCIERS	20	15	- 5	20	32	12	40
DIVERS	15	49	34	15	33	18	15
TOTAL	12 119	12 191	108	11 975	11 975	15	11 975

Le budget présenté pour l'année 2015 est adopté à l'unanimité.

8°) Présentation des travaux dans le cadre de Solvabilité 2 (voir en annexe 4)

Franck COISNON, de la Société Atos Consulting, présente les travaux. Il précise que la mutuelle n'a aucune difficulté au regard de la norme de solvabilité en matière de marge de solvabilité. Il convient seulement de se mettre en conformité pour le recueil des données et leur restitution à l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

La mutuelle ne connaît pas de retard dans la mise en œuvre qui doit être terminée au 1^{er} janvier 2016. Un effort et une attention particulière doit être apportée en matière de gouvernance, de fonctions clés et de formation des administrateurs.

Le plan d'action décrivant précisément les travaux restant à mener, détaillé dans l'annexe 4, est validé par le Conseil d'Administration. Il sera adressé dans les prochains jours à l'A.C.P.R.

9°) Préparation de l'Assemblée Générale du 30 mai 2015

Joël NACCACHE présente le projet de couverture du rapport d'assemblée 2015 et précise que le rapport moral sera basé sur le projet gouvernemental de généralisation du tiers-payant.

Le Conseil d'Administration décide d'accepter l'invitation du Comité Central d'Entreprise à tenir la réunion annuelle à Saint-Malo.

10°) Questions diverses

Le Congrès triennal de la Mutualité Française se tiendra du 11 au 13 juin prochain à Nantes. Le thème retenu est : « Utilité sociale, justice et efficacité, une ambition pour les entreprises mutualistes ».

Le Conseil d'administration décide que la mutuelle participera au Congrès comme elle l'a toujours fait. La délégation sera composée d'Anny GOUY, Delphine MAITRE, Sandrine HAYEZ, Jérôme FREGNACQ, Florian BONTEMPS, Mohamed DEKKALI et de Joël NACCACHE.

11°) Cas particulier

Deux cas particuliers sont présentés : un cas reçoit une réponse négative, l'autre étant accepté.

12°) Dates à retenir

Commission de contrôle	:	28 janvier 2015 à 8h45 à la Plaine Saint-Denis
Dépouillement des votes	:	28 mai 2015 à 13h30 à la Plaine Saint-Denis
Bureau du Conseil d'Administration	:	29 mai 2015 à 18h30 à Saint-Malo
Assemblée Générale	:	30 mai 2015 à 10h30 à Saint-Malo
Conseil d'Administration	:	30 mai 2015 à 15h00 à Saint-Malo

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 13h10.

La Secrétaire

La Présidente

Sandrine HAYEZ

Anny GOUY

RAPPORT DE SOLVABILITE 2014

1°) ENGAGEMENT PRIS A L'EGARD DES MEMBRES PARTICIPANTS ET LEURS AYANTS-DROIT:

- Indemnité journalière en cas d'arrêt de travail	NEANT
- Rente d'invalidité	NEANT
- Cautions accordées pour les prêts immobiliers des adhérents	NEANT
- Garantie en cas de chômage ou de cessation d'exploitation	NEANT
- Protection juridique	NEANT
- Assistance à domicile pour les adhérents malades	Contrat Ressources Mutuelles Assistance
- Exonération de cotisations pour les personnes âgées	NEANT
- Garantie décès	Contrat caisse Vie Décès F.M.P.
- Prestations vieillesse	NEANT
- Allocations garanties aux orphelins et aux veuves	NEANT
- Garantie naissance ou mariage	Allocation naissance : Action sociale

2°) PROVISIONS REGLEMENTEES.

a) Provisions pour cotisations émises et non acquises.

Les cotisations, qu'elles soient prélevées sur salaires pour les adhérents actifs ou payées trimestriellement ou semestriellement pour les adhérents inactifs, sont toutes mensuelles.

Il n'y a aucun chevauchement de cotisations d'un exercice sur l'autre.

Il n'y a donc pas lieu de créer de provision pour cotisations émises et non acquises.

b) Provision pour risques en cours.

Les garanties proposées par la mutuelle font l'objet d'un contrat unique et identique pour l'ensemble des bénéficiaires. Aucune option n'est proposée.

Pour faire face à ses obligations, la mutuelle mesure son besoin de recettes et adapte ses cotisations en conséquence.

La notion de solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle a toujours dicté à la mutuelle ses règles de conduite.

En fonction des besoins financiers, les réajustements de cotisations concernent tous les adhérents quel que soit leur âge.

Il n'y a donc pas lieu de créer de provision pour risques en cours.

c) Provision pour prestations à payer

Le volume des prestations à payer est relativement limité car le Service Administratif traite au jour le jour tant les décomptes et factures « papier » que les fichiers de prestations télétransmis (Noémie ou réseau de tiers-payant). Les dossiers parvenus à la mutuelle le dernier jour de l'année sont payés le jour même. Il n'y a aucun décalage entre la réception des demandes de remboursement et leur traitement. Ce fonctionnement réduit au maximum le volume des prestations en instance.

La provision pour prestations à payer est calculée chaque année selon le même principe :

- prise en compte des prestations payées sur l'année N concernant des dates des soins de l'année N-1 pour évaluer le montant total des prestations à payer d'un exercice sur l'autre.
- Prise en compte de l'évolution du volume de prestations versées au cours de l'exercice.

Prestations versées en 2014 concernant les exercices antérieurs :	604 771,44 €
Evolution du volume des prestations versées en 2014	- 0,48 %

HYPOTHESE RETENUE : 604 771,44 € X 0,9952 = 601 868,54 €

ELEMENTS POUR CALCULER LES FRAIS DE GESTION

Prestations payées en 2010 concernant les années antérieures sur les prestations totales payées (826 551 € / 9 262 000 €)	8,92 %
Prestations payées en 2011 concernant les années antérieures sur les prestations totales payées (681 683 € / 9 325 935 €)	7,31 %
Prestations payées en 2012 concernant les années antérieures sur les prestations totales payées (671 590 € / 9 789 004 €)	6,86 %
Prestations payées en 2013 concernant les années antérieures sur les prestations totales payées (751 178 € / 9 488 137 €)	7,92 %
Prestations payées en 2014 concernant les années antérieures sur les prestations totales payées (604 771 € / 9 318 392 €)	6,49 %

CHIFFRE RETENU : 7,50 % des frais de gestion

HYPOTHESE RETENUE : 387 836,26 € X 7,50 % = 29 087,72 €

Estimation prestations à verser en 2015 concernant les années antérieures	604 771,44 €
Frais de gestion imputables	29 087,72 €

Provision pour prestations à payer nécessaire au 31/12/2014	630 956,26 €
Provision inscrite au bilan au 31/12/2013	754 241,05 €
Reprise de provision sur l'exercice 2014	<u>123 284,79 €</u>

d) Provision pour risques croissants

Non concerné

e) Provision pour risques d'exigibilité des engagements techniques

Non concerné

f) Provision d'égalisation

Non concerné

3°) COUVERTURE DES PROVISIONS PAR DES ACTIFS SUFFISANTS ET LIQUIDES.

Les réserves de la mutuelle sont majoritairement déposées sur des comptes courants auprès de la Société Eiffage Energie. Elles sont rémunérées au taux du marché (T4M). Avec la poursuite de la crise financière, les taux d'intérêts sont toujours à un niveau très faible. Bien que légèrement supérieur à 2013, La rentabilité des placements en compte courant se maintient à un niveau très faible.

Les réserves ont produit des intérêts pour l'exercice 2014 d'un montant de 8 729,40 € (7 456,00 € en 2013, 20 200,92 € en 2012, 66 462,20 € en 2011, 28 933,02 € en 2010 et 42 052,13 € en 2009).

Afin de couvrir le passif protégé, les textes imposent aux complémentaires-santé d'avoir des « placements admis » qui répondent à des critères de sécurité. La mutuelle possède des SICAV Poste première 2 – 3 ans qui sont classées AAA.

Ce placement est garanti par emprunts d'Etat. Cette garantie permet à la mutuelle de ne pas être tenue par les obligations de diversification, dispersion et de répartition. Peu important, le rendement de ce type de placement a lui également fortement diminué : les SICAV monétaires n'ont rapporté que 1 756,25 euros (contre 1 307,07 euros en 2013, 2 241,84 euros en 2012, 7 939,55 euros en 2011, 3 287,23 euros en 2010 et 6 805,13 euros en 2009).

Le compte à terme ouvert par la mutuelle pour un montant de 1 000 000 euros est arrivé à échéance et à produit sur 9 mois 11 508,71 euros.

La SICAV spécifique pour les mutuelles d'un montant de 500 000 euros bloqué encore pendant 4 ans. Le capital est garanti.

Les sommes placées sur le compte sur livret de la banque Postale s'élève à 3 026 541,96 euros contre 502 011,86 au 31 décembre 2013.

PASSIF PROTEGE		PLACEMENTS	
Dettes Privilégiées	343 745,12	Placements admis	4 702 311,58
Impôts sur les bénéficiaires	68 052,12	SICAV Poste première 2-3 ans	1 175 769,62
Participation des organismes de santé	53 290,00	Compte sur livret Banque Postale	3 026 541,96
URSSAF Contribution CMU à verser	159 778,00	SICAV Mutuelles Banque Postale	500 000,00
Taxe convention d'assurance à payer	62 625,00		
Autres dettes envers les adhérents	648 130,83	Autres placements	7 029 169,80
Prestations à payer	1 293,82	Compte courant Eiffage Energie	5 815 881,72
Provision pour dossiers non parvenus	630 956,26	Fonds de réserve	1 173 769,62
Réassurance à reverser	10 296,00	Titres subordonnés AGRUME	40 000,00
Provision pour risques et charges	5 000,00		
Cotisations actifs perçus d'avance	584,75		
TOTAL	991 875,95	TOTAL	11 731 481,38

PASSIF PROTEGE / PLACEMENTS ADMIS	
Passif protégé	991 875,95
Placements admis	4 702 311,58
Taux de couverture du passif protégé	4.740

4°) PRESENTATION DES RESULTATS OBTENUS

a) Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Résultats sur les 5 dernières années	2010	2011	2012	2013	2014
Résultat de l'exercice	608 341,06	1 753 130,08	270 446,47	508 563,61	386 529,90

Les résultats enregistrés ces cinq dernières années, tous excédentaires, ont permis de consolider les réserves de la mutuelle et de conforter notre marge de solvabilité et fonds de garantie bien supérieurs aux niveaux imposés par la loi (voir ci-dessous).

b) Comparaison entre les budgets annuels établis et le réalisé.

DEPENSES (en K€)	PREVISIONS	REALISE	ECARTS 2013	PREVISIONS	REALISE	ECARTS 2014	
	2013	2013	en %	2014	2014	en valeur	en %
PRESTATIONS	9 893	9 488	- 4,09%	9 744	9 318	- 426	- 4,37%
FRAIS DE GESTION	410	398	- 2,93%	450	523	+ 73	16,22%
REASSURANCES	180	163	-9,44%	156	137	- 19	-12,18%
COTISATIONS ORGANISMES	118	105	- 11,02%	103	88	-15	- 14,56%
CMU	648	646	- 0,31%	637	641	+4	0,63%
IMPÔTS ET TAXES	720	901	25,14%	785	1 009	+ 224	28,54%
PROVISIONS et AMORTISSEMENTS	150	18	- 88,00%	100	- 113	- 213	
TOTAL DES CHARGES	12 119	11 729	- 3,22%	11 975	11 603	- 372	-10,61%
EXCEDENTS de RECETTES	0	508		0	387		
TOTAL	12 119	12 227		11 975	11 990		

RECETTES (en K€)	PREVISIONS	REALISE	ECARTS 2013	PREVISIONS	REALISE	ECARTS 2014	
	2013	2013	en %	2014	2014	en valeur	en %
COTISATIONS	6 450	6 489	0,60 %	6 495	6 429	- 66	-1,61 %
COMITE CENTRAL et ENTREPRISES	5 634	5 675	0,73%	5 445	5 496	+ 51	0,93%
PRODUITS FINANCIERS	20	15	- 25,00%	20	32	+ 12	- 60,00%
DIVERS	15	48	220,00%	15	33	+ 18	220,00%
TOTAL	12 119	12 227	0,88 %	11 975	11 990	+ 15	0,12 %

Les estimations ont été établies avec prudence afin de tenir compte de différents paramètres :

- les effectifs depuis le 1^{er} janvier 2014 sont en diminution.
- La mutuelle verse des prestations « en aveugle » à partir des remboursements de la sécurité sociale.

Ces éléments, connus mais difficilement quantifiables de manière précise au moment de l'établissement du budget, expliquent les écarts peu importants :

Prestations versées	:	- 4,37 % par rapport aux prévisions
Total des charges	:	- 10,61 % par rapport aux prévisions
Total des recettes	:	+ 0,12 % par rapport aux prévisions

L'excédent de recettes dégagé à hauteur de 387 k€ est dû principalement à de moindre charge de prestations et à la reprise de provision pour prestations à payer relativement importante (- 123 K€).

Les frais de gestion augmentent fortement en raison de dépenses importantes et qui ne devraient pas être reconduites dans les mêmes dimensions en 2015 :

- Frais informatiques dus à des améliorations et des modifications de logiciel (prélèvements SEPA pour les cotisations des retraités, gestion de la portabilité des contrats de santé, gestion des

effectifs, etc ...)

- Frais de conseil et d'audit dans le cadre de la mise en place de Solvabilité 2 (Ernst & Young et Atos Consulting).

Les impôts et taxes grèvent très fortement notre budget en 2014 en raison la nouvelle contribution foncière des entreprise (C.V.A.E.), du doublement de la participation des organismes de santé pour financer la rémunération des médecins traitants et l'imposition à 100% sur les bénéfiques (à 40% en 2012 et 60% en 2013).

Taxe CMU	:	641 491,00 €	
Taxe sur les conventions d'assurance	:	727 120,00 €	
Impôts sur les bénéfiques	:	193 235,95 €	
Contribution sociale	:	19 485,00 €	
Participation des organismes de santé	:	53 290,00 €	(a doublé par rapport à 2013)
Contribution foncière des entreprises	:	15 222,00 €	(nouveau)

5°) SOLVABILITE A MOYEN ET A COURT TERME

a) Eléments de passif admis en constitution de la marge de solvabilité.

Fonds propres	:	10 383 876,33
- Immobilisations incorporelles	:	- 25 098,00
+ Résultat de l'exercice	:	386 529,90

TOTAL:		10 770 404,73

b) Le besoin en marge

Calcul de la marge de solvabilité et du fonds de garantie

MARGE DE SOLVABILITE CONSTITUEE	31/12/2013	31/12/2014
Capitaux propres	10 383 877	10 770 407
- immobilisations incorporelles	- 25 098	- 25 098
Marge de solvabilité constituée	10 358 779	10 745 309
MARGE DE SOLVABILITE MINIMUM REQUISE	31/12/2013	31/12/2014
Prestations	9 488 137	9 318 392
Cotisations nettes hors-taxe (*)	10 627 437	10 641 9 555
<i>Marge de solvabilité requise en fonction des cotisations (18% < 57.5M€ et 16% > 57.5M€)</i>	1 912 939	1 875 520
Prestations moyennes brutes sur 3 ans	9 534 358	9 531 844
<i>Marge de solvabilité requise en fonction des prestations (26 % < 40.3M€ et 23% > 40.3M€)</i>	2 478 933	2 478 280
Marge de solvabilité minimum requise	<u>2 478 933</u>	<u>2 478 280</u>
Ratio de Marge de solvabilité	418 %	434 %
FONDS DE GARANTIE	31/12/2013	31/12/2014
Marge de solvabilité constituée	10 358 779	10 745 309
Fonds de garantie minimum requis	1 900 000	1 900 000
Ratio de Fonds de garantie	545 %	566 %

Les prestations versées en 2014 ont diminué en raison d'une baisse du nombre de bénéficiaires (-1,32%) et d'une stabilité de la consommation médicale par personne protégée (-0,48%). De ce fait, la moyenne sur 3 ans a très peu variée. La marge de solvabilité requise est donc quasiment équivalente à celle de l'année passés (2 478 280 contre 2 478 933 € en 2013, 2 459 341 en 2012).

Les résultats excédentaires de ces dernières années permettent à la mutuelle de remplir 4 fois son obligation et 5 fois pour le fonds de garantie. Ces ratios permettent de constater que le niveau des réserves est suffisant pour faire face aux engagements actuels et à venir.

6°) ELEMENTS PROSPECTIFS

a) Effectifs

Les effectifs de la mutuelle ont fortement progressé ces dernières années pour les raisons suivantes :

- la fusion avec la mutuelle Norelec en janvier 2002,
- la croissance externe de la Société Forclum,
- l'élargissement des Comités d'entreprise qui «mutualisent»,
- le caractère obligatoire de la mutuelle depuis le 1^{er} janvier 2007.

Au 31 décembre 2012, les Sociétés Eiffage Energie Méditerranée et Forcluméca Antilles-Guyane ont quitté la mutuelle et la Société Fontanié nous a rejoints au 1^{er} janvier 2013. D'autre part, la diminution du nombre de salariés dans le groupe a fortement impacté les effectifs de la mutuelle.

Ce phénomène de diminution d'effectifs aurait dû se stabiliser mais l'évolution de l'emploi dans la Société Eiffage Energie n'est pas favorable et s'est soldé par des départs volontaires, des licenciements.

	Adhérents	Conjoints	Enfants	Total bénéficiaires	Evolutions bénéficiaires
2001	3 346	2 099	2 277	7 722	+ 2,30 %
2002	4 372	2 829	3 484	10 685	+ 38,37 %
2003	4 598	3 001	3 655	11 254	+ 5,32 %
2004	4 779	3 109	3 781	11 669	+ 3,69 %
2005	4 983	3 168	3 875	12 026	+ 3,06 %
2006	5 446	3 471	4 285	13 202	+ 9,78 %
2007	8 637	4 893	6 553	20 083	+ 51,25 %
2008	9 206	5 145	6 860	21 211	+ 5,62 %
2009	9 811	5 515	7 421	22 771	+ 7,36 %
2010	10 112	5 654	7 506	23 272	+ 2,34 %
2011	10 414	5 734	7 571	23 719	+ 1,92 %
2012	10 179	5 600	7 380	23 159	-2,36 %
2013	9 672	5 354	6 790	21 816	-5,80 %
2014	9 580	5 269	6 680	21 529	-1,32 %
Sur 14 ans	+ 6 231 + 186,31 %	+ 3 170 + 151,02 %	+ 4 403 + 193,37 %	+ 13 807 + 178,80 %	

En raison de nombreux départs à la retraite non remplacés et de licenciements, le ratio inactifs/ actifs continue à se détériorer fil du temps, il est encore actuellement suffisamment positif pour nous permettre de voir l'avenir sereinement. L'équilibre actifs-inactifs est un élément qu'il faut suivre avec attention.

	Adhérents Actifs	Adhérents Inactifs	Ratio
2001	74,78 %	25,22 %	2,97 actifs pour 1 inactif
2002	79,48 %	20,52 %	2,83 actifs pour 1 inactif
2003	79,62 %	20,38 %	3,87 actifs pour 1 inactif
2004	78,45 %	21,55 %	3,64 actifs pour 1 inactif
2005	78,51 %	21,49 %	3,65 actifs pour 1 inactif
2006	79,34 %	20,66 %	3,84 actifs pour 1 inactif
2007	85,90 %	14,10 %	6,00 actifs pour 1 inactif
2008	85,43 %	14,57 %	5,86 actifs pour 1 inactif
2009	85,33 %	14,67 %	5,82 actifs pour 1 inactif
2010	84,37 %	15,63 %	5,40 actifs pour 1 inactif
2011	83,91 %	16,09 %	5,21 actifs pour 1 inactif
2012	82,88 %	17,12 %	4,84 actifs pour 1 inactif
2013	80,43 %	19,57 %	4,11 actifs pour 1 inactif
2014	79,07 %	20,93 %	3,78 actifs pour 1 inactif

b) Prestations - Cotisations

Grâce à des résultats excédentaires depuis plusieurs années, le montant des cotisations a pu être maintenu à un niveau raisonnable tout en faisant jouer la solidarité intergénérationnelle.

L'an passé, il avait été décidé de ne faire qu'un réajustement des cotisations des retraités et de ne pas augmenter les cotisations des adhérents actifs. Au 1^{er} janvier 2015, les cotisations ont été revalorisées entre 2 et 2,5% selon les catégories.

Sur l'exercice 2014, la diminution du volume des prestations versées est de 1,79 %, elle est la conséquence de la diminution du nombre de personnes protégées et de la maîtrise des dépenses de santé.

Le tableau ci-dessous analyse l'évolution des principales prestations :

Prestations	2011	2012	2013	2014
HONORAIRES MEDICAUX	3.80%	-2.31%	-4.58%	-5.51%
ACTES DE CHIRURGIE	31.14%	20.99%	-2.36%	10.63%
RADIOLOGIE	-14.28%	-3.13%	0.36%	-0.84%
ANALYSES	1.13%	-2.74%	-1.52%	-3.47%
ACTES PAR AM	3.49%	4.50%	0.10%	2.36%
SOINS DENTAIRES	-1.97%	6.25%	-0.41%	-9.24%
PROTHESES DENTAIRES	2.87%	-0.63%	0.27%	-0.56%
HOSPITALISATION (frais de séjour)	15.49%	12.17%	4.88%	-13.79%
PHARMACIE	1.21%	1.62%	-5.13%	3.87%
OPTIQUE - ORTHOPEDIE	-7.98%	18.47%	-7.81%	4.41%
FORFAIT JOURNALIER	-6.44%	2.28%	-5.43%	-5.83%
TOTAL	0.69%	4.98%	-3.08%	-1.79%

On constate une réelle diminution de la consommation médicale : la consommation par personne protégée a diminué de 0,48 % alors que, dans le même temps, notre population de retraités (plus consommatrice) a augmenté fortement.

c) Frais de gestion

Toujours soucieux de la maîtrise des frais de gestion, nous avons engagé des dépenses « exceptionnelles ». Nous avons fait appel à des cabinets de conseil pour nous aider à la mise en place de Solvabilité 2 ainsi qu'à notre prestataire informatique pour des modifications et des évolutions. Nombre de ces dépenses de se retrouveront pas en 2015.

Le ratio « frais de gestion/cotisations acquises est de 5,01 % contre 3,74 % en 2014 pour la raison invoquée ci-dessus.

Dans l'échantillon des mutuelles interrogées par le Système Fédéral de garantie, ce ratio est plus proche des 10 %. Même si nous intégrons les frais généraux pris en charge par la Société Eiffage Energie (50% des salaires et les locaux), nous sommes loin du chiffre moyen des mutuelles de notre strate.

La situation financière est saine, mais il faut être vigilant en permanence. Le volume des cotisations et celui des prestations dépassent les 10 M€, il faut rester prudent et surveiller régulièrement l'évolution de nos dépenses et ainsi pouvoir réagir face à tout dérapage.

La Présidente : Anny GOUY



ETAT DES PLACEMENTS

au 31/12/2014

COUVERTURE DES PROVISIONS PAR DES ACTIFS SUFFISANTS ET LIQUIDES.

Si les réserves de la mutuelle sont toujours déposées majoritairement sur des comptes courants auprès de la Société Eiffage Energie (anciennement Forclum), et représentent au 31 décembre 2014 la somme de 6 989 169,80 €, **les placements ont été diversifiés.**

Aujourd'hui, si nous additionnons les fonds placés, ils représentent un total de 11 731 481,38 € soit plus d'un an d'activité (le total des charges en 2013 s'élève à 10 027 358,82 €).

Placement admis			4 702 311,58 €
Sicav Poste première 2-3 (garantie par emprunt d'Etat)	1	1 175 769,62 €	
Sicav Mutuelle Banque Postale		500 000,00 €	
Compte sur livret Banque Postale		3 026 541,96 €	
 Autres placements			 7 029 169,80 €
Compte courant Eiffage Energie		5 815 881,72 €	
Fonds de réserve Eiffage Energie		1 173 288,08 €	
Titres subordonnés AGRUME		40 000,00 €	

Le rendement de ces placements, en raison de la crise financière sont ridiculement bas. Les taux en fin d'année étaient inférieurs à 0,1% voire négatifs en octobre et décembre.

Malgré cela, les placements de la Mutuelle Santé Eiffage Energie ont générés des produits supérieurs à l'année passée en raison d'un changement sensible dans la politique de placements.

En effet, une partie des sommes en dépôt dans la Société Eiffage Energie, très mal rémunérées (T4M) ont été transférées sur un compte sur livret de la Banque Postale dont le taux d'intérêt est égal 0,8%.

Pour conclure sur les dépôts dans la société, ceux-ci nous pénalisent au regard des règles de « Solvabilité 2 » (applicable au 1^{er} janvier 2016) car il ne s'agit pas de placements dans un organisme bancaire mais d'une simple créance.

Année	Fonds placés	Evolution	Evolution sur 6 ans	Revenus des fonds placés	Evolution	Evolution sur 6 ans
2009	8 089 881,16 €			49 035,67 €		
2010	8 853 274,52 €	9,44 %		32 358,58 €	- 34,01 %	
2011	10 388 482,62 €	17,34 %		74 504,01 €	130,24 %	
2012	10 777 806,56 €	3,75 %		22 445,43 €	- 69,87 %	
2013	11 412 893,63 €	5,89 %		14 749,14 €	- 34,29 %	
2014	11 731 481,38 €	2,79 %	45,01 %	31 628,87 €	114,45 %	- 64,50 %

Afin de couvrir le passif protégé, les textes imposent aux complémentaires-santé d'avoir des « placements admis » qui répondent à des critères de sécurité. La mutuelle a choisi comme option de détenir des **Sicav Monétaire Poste Première** classées AAA car garanties par emprunts d'Etat.

Cette garantie **exonère la mutuelle des obligations de diversification, dispersion et de répartition**. Le rendement de ces titres est lui également très faible.

En 2012, la Banque Postale nous a alertés du risque potentiel de réaliser une moins value sur nos SICAV. Il a été décidé d'ouvrir un **compte sur livret**. Ce compte a été alimenté à hauteur de 500 000 euros en 2013 puis de 2 500 000 euros environ en 2014.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution interrogée sur les respects de nos obligations en cas de dépôt sur un compte sur livret nous a apporté la réponse suivante :

« Le placement proposé par la Banque Postale est bien considéré comme admis en représentation d'engagements règlementés, mais il ne pourra pas être exonéré de la règle de dispersion qui ne bénéficie qu'aux valeurs garanties par l'Etat. En effet, seuls les dépôts faisant l'objet d'une centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations bénéficient de la garantie de l'Etat en vertu de l'article 127 de la loi de finance rectificative du 31/12/2008, ce que ne sont pas les dépôts du livret B. »

Dans la mesure où les placements sur un Livret répondent aux exigences en matière de placements admis mais ne permettent pas d'être exonérés de la règle de dispersion, il a été décidé de poursuivre la politique de placements menée depuis plusieurs années, à savoir le recours à une SICAV garantie par emprunt d'Etat.

D'autre part, la mutuelle a souscrit en 2011 des titres subordonnés à durée indéterminée auprès d'Agrume, Union de Groupement mutualiste, à hauteur de 40 000,00 euros (rémunération + livret A).

Dans un souci de diversification et de meilleurs rendements, un compte à terme d'un an pour un montant de 1 000 000 euros a été ouvert en septembre 2013. Celui-ci, arrivé à échéance le 29 septembre 2014, n'a pas été reconduit faute de proposition intéressante.

Une souscription de 500 000 euros dans une SICAV de la Banque Postale créée spécialement pour les mutuelles a été réalisée (SICAV Responsable Mutuelle). Celle-ci est sécurisée car le capital est garanti à l'échéance de 5 ans.

	2012	2013	2014
SICAV Poste première	1 172 706,30	1 174 013,37	1 175 769,62
Compte sur livret	1 002,67	502 011,86	3 026 541,96
Sicav Mutuelle	0,00	500 000,00	500 000,00
Compte à terme	0,00	1 004 076,88	0,00
Titres subordonnés Agrume	40 000,00	40 000,00	40 000,00
	1 213 708,97	3 220 102,11	4 742 311,58

La règlementation impose la couverture du passif protégé par des placements admis. Le taux de couverture du passif protégé de la mutuelle pour l'année 2014 est de 4,74. Ainsi l'obligation est correctement respectée.

PASSIF PROTEGE		PLACEMENTS	
Dettes Privilégiées	343 745,12	Placements admis	4 702 311,58
Impôts sur les bénéfices	68 052,12	SICAV Poste première 2-3 ans	1 175 769,62
Participation des organismes de santé	53 290,00	Compte sur livret Banque Postale	3 026 541,96
URSSAF Contribution CMU à verser	159 778,00	SICAV Mutuelles Banque Postale	500 000,00
Taxe convention d'assurance à payer	62 625,00		
Autres dettes envers les adhérents	648 130,83	Autres placements	7 029 169,80
Prestations à payer	1 293,82	Compte courant Eiffage Energie	5 815 881,72
Provision pour dossiers non parvenus	630 956,26	Fonds de réserve	1 173 769,62
Réassurance à reverser	10 296,00	Titres subordonnés AGRUME	40 000,00
Provision pour risques et charges	5 000,00		
Cotisations actifs perçus d'avance	584,75		
TOTAL	991 875,95	TOTAL	11 731 481,38

PASSIF PROTEGE / PLACEMENTS ADMIS	
Passif protégé	991 875,95
Placements admis	4 702 311,58
Taux de couverture du passif protégé	4.740